

II – Aménagements et développement du territoire français

(Environ 30% du temps de la géographie)

Thème 1 – Les espaces productifs

Thème 2 – La Région

CONNAISSANCES

Les espaces productifs industriels, agricoles et de service sont étudiés dans leurs permanences et leurs dynamiques.

DÉMARCHES

Trois études de cas à l'échelle locale :

- Un espace de production à dominante industrielle ou énergétique
- Un espace de production à dominante agricole
- Un espace touristique ou de loisirs, ou un centre d'affaires.

Chaque étude de cas débouche sur une mise en perspective à l'échelle nationale et intègre les problématiques du développement durable.

CAPACITÉS

Localiser et situer les espaces retenus pour les études de cas

Décrire et expliquer :

- Des paysages agricole, industriel et de service et/ou touristique
- les facteurs de localisation d'une activité à l'échelle locale

Identifier des activités et des acteurs économiques

Expliquer le fonctionnement d'un espace productif, en recourant à différents niveaux d'échelle

(BOEN spécial n° 6 du 28 août 2008)

« Les espaces productifs » est l'un des deux thèmes à traiter dans le cadre de la seconde partie du programme intitulée « Aménagement et développement du territoire français ». Le professeur peut construire son projet sur la base de **8 heures** environ à l'étude des espaces productifs.

Problématiques

Étudier la géographie des espaces productifs, c'est passer de la description statique et économique à la prise en compte des dynamiques spatiales qui sont responsables de leurs transformations et prennent sens à différents niveaux d'échelles. Les espaces productifs connaissent également des évolutions structurelles, qui effacent les frontières traditionnelles entre les secteurs dans le contexte d'une économie dominée par le tertiaire. Aujourd'hui, les espaces du tertiaire représentent plus du tiers des emplois et sont les principaux créateurs de richesse.

Les dynamiques des espaces productifs doivent s'envisager autour de trois idées principales : la tendance à la concentration des espaces les plus compétitifs autour de quelques pôles majeurs, le déclin des espaces les moins compétitifs et la prise en compte du développement durable qui transforme les espaces et les conditions de productions.

L'étude s'envisage dans le changement d'échelle majeur marqué par le passage d'une logique nationale à une logique européenne et mondiale. Les espaces productifs s'inscrivent dans l'environnement concurrentiel et instable d'un espace économique totalement ouvert, notamment au sein de l'UE. **La mondialisation**, marquée par la multiplication et l'accélération des échanges à l'échelle planétaire produit des effets contraires : elle **entraîne la concentration des espaces productifs tertiaires et industriels les plus compétitifs dans les métropoles notamment**, avec

une diffusion des activités productives autour de ces pôles majeurs ; dans le même temps, d'autres **espaces sont touchés par l'abandon et le déclin** dans le cas notamment d'une « désindustrialisation » liée en partie à des délocalisations.

En mettant ainsi les espaces en concurrence, la mondialisation conduit à une valorisation du local, celui-ci devenant un support de développement et d'attractivité, un moyen de s'ouvrir et d'exister dans le monde. Cela vaut pour tous les secteurs, dans l'agriculture où on met en valeur les productions par des labels et des appellations pour mieux les vendre, mais également dans l'industrie et les services où les synergies entre les acteurs économiques et les collectivités sont essentielles pour rendre les territoires plus innovants et compétitifs. L'objectif est d'assurer le développement de ces derniers afin d'affronter la concurrence des pays à bas coût de main d'œuvre, émergents ou même riches.

Enfin, la **question de plus en plus prégnante du développement durable s'impose aux politiques publiques, ainsi qu'aux acteurs**, en même temps qu'elle leur ouvre de nouvelles perspectives. La recherche de la productivité et de la compétitivité a engendré des atteintes environnementales graves tandis que se pose la question des ressources. Ce constat a fait naître au sein des sociétés des attentes en matière de développement durable. Sa prise en compte produit des effets sur les espaces productifs, induisant des changements technologiques ainsi que des évolutions des productions : éco-conception, réduction de la consommation énergétique, nouveaux modes de production industrielle, énergétique ou agricole...

Deux fils directeurs peuvent donc guider la mise en œuvre de ce thème :

- Quelles sont les différentes dynamiques qui guident les évolutions des espaces productifs ?
- Quels sont, pour les espaces productifs, les effets de l'insertion de la France en Europe et dans le monde ?

Comment choisir l'étude de cas ?

La **question de l'échelle de l'étude de cas** est importante. L'échelle locale est privilégiée, parce qu'elle permet d'appréhender plus aisément les mutations des espaces productifs et le rôle des acteurs locaux dans ces mutations. Cependant le périmètre de l'échelle peut varier en fonction du cas et du secteur d'activités étudié. L'étude requiert une approche multiscale afin de faire percevoir les liens entre le local et le global.

Tous les choix sont acceptables : un espace industriel innovant ou un site industriel en crise ; un espace de production énergétique traditionnel ou d'énergie renouvelable ; un espace agricole intégré dans la mondialisation ou un espace enclavé, marqué par la déprise humaine et économique mais comportant des réorientations et des signes de éventuels de renouveau (cas de l'agriculture de montagne par exemple).

On veillera à ce que les études de cas choisies offrent bien la possibilité **d'éclairer la diversité des dynamiques à l'œuvre et des espaces productifs**. Ainsi, si c'est un espace industriel innovant et compétitif, intégré dans la mondialisation qui est retenu, on évitera de faire le choix d'un centre d'affaires pour les services et on privilégiera un espace agricole en déprise.

Études des cas possible

Trois études de cas sont attendues.

-Un espace de production à dominante industrielle ou énergétique : Le choix d'un technopôle, parmi ceux de l'agglomération grenobloise par exemple, (Minatec ou Innovallée) permet de montrer les logiques actuelles des implantations et les dynamiques du fonctionnement d'un espace industriel innovant à une échelle locale. On mettra l'accent sur les paysages spécifiques (aération du bâti, verdissement, architecture des bâtiments,...), les produits innovants, la proximité d'entreprises de pointe, les relations établies avec les universités et les centres de recherche, la valorisation des aménités favorisant l'accueil des cadres, chercheurs, ingénieurs et techniciens, autant de conditions favorables aux facteurs externes de la productivité. Le choix d'un technopôle permet de souligner les stratégies de développement des acteurs locaux et des collectivités territoriales, appuyées par l'Etat dans le cadre des pôles de compétitivité, qui visent ici en matière de nanotechnologies, les premiers rangs mondiaux.

-Un espace de production à dominante agricole. Le choix peut se porter sur un espace d'agriculture productive et fortement intégrée, par exemple celui d'un espace spécialisé dans l'élevage industriel aux paysages spécifiques de cette agriculture. Les espaces agricoles bretons sont emblématiques du passage d'une petite agriculture peu productive à celle intensive et très insérée dans les marchés européen et mondial. Le phénomène de concentration à l'œuvre (un nombre de plus en plus réduit d'exploitations mais un accroissement du cheptel dans ces dernières) doit être montré. Néanmoins, ce modèle est en crise : il se heurte aux nouvelles exigences des consommateurs et des citoyens notamment celles d'une agriculture durable ; il pose la question de la conciliation d'une agriculture productiviste et des objectifs du développement durable.

- Un espace touristique ou de loisirs....

Le choix d'un **espace touristique** peut se porter sur une station balnéaire ou de montagne, l'une ou l'autre se prêtant particulièrement à un travail sur les paysages. La question majeure reste celle de l'articulation entre le développement économique et la nécessaire prise en compte des contraintes et de la fragilité du milieu qu'elle que soit la station retenue. Il est intéressant de montrer l'importance des acteurs publics ou privés (promoteurs immobiliers), leurs éventuels partenariats, dans la réalisation de la station. Les limites de la " mise en tourisme " sont montrées par l'analyse des effets pervers (pressions sur le milieu notamment) engendrés et les enjeux du développement durable.

Ou un centre d'affaires : l'étude d'un centre d'affaires permet d'analyser les dynamiques en cours, aux échelles métropolitaine, nationale et mondiale. A Lyon, le quartier de la Part-Dieu est le centre d'affaires de la métropole. Aujourd'hui second pôle tertiaire français, il est installé à proximité de la gare TGV, et connecté à l'aéroport Saint-Exupéry. Le quartier a fait l'objet d'un vaste projet de réaménagement urbain dont l'une des caractéristiques est la verticalisation du bâti. Il concentre 2200 entreprises et administrations, 40 000 emplois dont une forte concentration de cadres. Lyon Part-Dieu regroupe les centres de décisions supérieurs et stratégiques de l'agglomération : administrations locales ou d'État, sièges régionaux d'établissements bancaires, d'assurance ou de grandes entreprises, importants cabinets de conseil et d'ingénierie. Les efforts visent à faire de Lyon une métropole européenne indiscutable.

Mise en perspective

Chaque étude d'un espace productif débouche sur une mise en perspective à l'échelle nationale, conduite à l'aide de carte(s) thématique(s) du secteur d'activité correspondant. La mise en perspective consiste en une description qui dessine la géographie des différents espaces productifs, en fonction de leur degré d'intégration dans la mondialisation ou de leur état de réserve, qui peut également représenter un atout économique majeur. Du fait des mutations à l'œuvre, les vieux schémas tendent à s'estomper voire disparaître : ainsi, celui d'une césure entre une France de l'Ouest, rurale et plus agricole et une France de l'Est, plus urbaine et industrielle.

Les mutations qui s'opèrent dans le cadre de la mondialisation ont renforcé certains espaces, particulièrement les métropoles qui concentrent les activités tertiaires et industrielles les plus innovantes et créatrices d'emplois, mais aussi certaines interfaces, littorales ou frontalières, bien intégrées dans la mondialisation. A une échelle plus fine, de nouveaux espaces productifs apparaissent avec les territoires innovants. Enfin, la sélectivité des espaces, engendrée par ces dynamiques conduit à marginaliser ceux qui connaissent un recul et des signes de déprise.

La géographie des espaces productifs français est globalement calquée sur celle des territoires connectés à l'Europe et au reste du monde.

Pièges à éviter dans la mise en oeuvre

- Traiter l'agriculture, l'industrie, les services en tant que tels sans les relier à des logiques spatiales.
- En rester à une seule échelle d'analyse.
- Confondre dynamique et dynamisme.
- Négliger les permanences.

Pour aller plus loin

- F. Smits, *Géographie de la France*. Hatier, 2011

- F.Smits, C. Jouhanneau, A. Thillay, *La France, territoires en questions*, collection Trait d'Union, SCEREN-CRDP Poitiers (à paraître 2012)
- M. Reghezza-Zitt *La France dans ses territoires*, SEDES 2011
- Y.Colombel, D. Oster,(dir). *La France : territoires et aménagements face à la mondialisation*. Nathan. 2011.
- www.geoconfluences.fr : dossiers " La France : des territoires en mutations " et " De villes en métropoles ".
- N. Baron-Yellès, *France, aménager et développer les territoires*, La Documentation photographique : n° 8067, janvier-février 2009.